

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° le 28 février 1936 ARRÊTÉ promulguant dans la colonie le décret du 15 janvier 1955 complétant les arti: cles 134 et 155 du décret du 2 mars 1910 si la solde cet les allocations accessoires des fonctionnaires employés ct agents des services coloniaux.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 février 1936

Numéro JO  
n° 471 du 29/02/1936

Date du numéro  
29 février 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés el les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 15 janvier 1936, complétant les articles 134 et 135 du décret du 2 mar: 1210 sur 12 solde et les allocations Accessoires des fonctionnaires employés et agents des services coloniaux,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 15 janvier 1956 susvisé complétant les articles 134 et 155 du décret du 2 mars 1910 sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux (inséré au Journal officiel de la République française du 18 janvier 1936). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A.ANNET.